

Réponses aux questions du forum

Les membres de la collégiale réunis en CC en octobre 2023, à Oullins dans le Rhône, ont récapitulé les nombreuses questions posées par des adhérents dans le forum lors de l'AG et les ont regroupées par thème afin d'y répondre.

Ce forum joue pleinement son rôle car nous y lisons des suggestions et également des échanges directs entre adhérents.

1. Fonctionnement de la Route des SEL : des bénévoles élus et des correspondants

Le fonctionnement de la RdSEL repose sur une équipe constituée du CONSEIL COLLEGIAL (membres élus) + délégués des cercles qui assurent :

- la coordination générale de la collégiale
- veille au respect et au maintien de l'éthique « esprit de SEL »
- valide les décisions et actions / établit l'Ordre du Jour des réunions.

Il s'agit d'un fonctionnement horizontal, pas de président qui décide mais une équipe de bénévoles qui se répartissent les tâches des 8 cercles suivants : secrétariat, site, communication, trésorerie, médiation, correspondants, modération, logistique.

Chaque cercle est sous la responsabilité de deux bénévoles au minimum et les décisions importantes sont prises par la majorité des membres élus lors des Conseils Collégiaux.

Notre intérêt pour les correspondants s'est concrétisé par la mise en place, depuis 2020 de sessions de formations faites lors de chaque Conseil Collégial (cf AG 2023 Rapport d'activité des cercles). Ainsi plus de 60 correspondants d'une trentaine de départements ont été rencontrés à ce jour. Nous favorisons un accroissement des responsabilités des correspondants et leur accession aux fonctionnalités du site pour la mise en application du fonctionnement de l'Association RdSEL selon le nouveau Règlement Intérieur.

2. Validation des adhérents par les correspondants en 2024

Le correspondant n'a plus à collecter et à renvoyer les carnets de voyage papier.

En début d'année, le correspondant a la possibilité d'adhérer dès les premiers jours de Janvier, ce qui lui permet d'accéder aux fonctionnalités du site.

Sur son compte, en cliquant sur le nom de son SEL il obtient la liste des adhérents à la Route des SEL de son SEL, avec l'onglet VERIFY :

Il voit le solde de nuitées de chaque membre et peut leur proposer un transfert de toutes ou une partie de leurs nuitées en unités SEL, l'objectif étant de limiter les **comptes négatifs à -15 nuitées**. Exemple solde de - 20, choix est fait de reporter 8 nuitées soit $8 \times 60 = 480$ unités SEL, pour obtenir un solde de nuitées de -12.

-L'échange est reporté sur la feuille ou carnet SEL de l'adhérent (-480 unités)

-Le correspondant envoie un mail à contact@route-des-sel.org pour indiquer que l'adhérent X a converti 8 nuitées en unités SEL.

-Une bénévole de la Route des SEL à réception du mail régularisera le compte de l'adhérent.

Rappel : La validation des adhérents s'effectue en cliquant sur l'onglet VERIFY la liste des membres du SEL apparaît :

- ❖ cochez la petite case à gauche de leur nom ou photo
- ❖ puis en bas de l'écran, cliquez sur VERIFIER

Les personnes validées recevront un email leur indiquant qu'elles peuvent maintenant réadhérer si elles le souhaitent.

3. Site internet

Notre site internet est particulièrement complexe, plus de 1650 adhérents, presque autant d'hébergements, avec de nombreuses possibilités d'intervention pour les adhérents concernant leur profil, leur hébergement, la recherche d'hébergements ou d'autres adhérents, les enregistrements des échanges, l'envoi de courriel etc...

Nous enrichissons régulièrement le site de fiches pratiques et de tutos (dans l'onglet Documents) pour vous permettre de répondre à vos hésitations.

Par ailleurs, le site permet en plus aux bénévoles de nombreuses interactions liées à la gestion des adhésions des adhérents, (paiement + identification individuelle), à la régularisation des transactions, à la comptabilité des nuitées, à la modération des annonces, l'enregistrement des paiements, etc...

Conscient des dysfonctionnements qui peuvent survenir, le cercle "site" en veille permanente, est très attentif pour les signaler et y remédier avec l'aide de Community Forge.

4. Choix du contrat avec Community Forge

Cette décision prise par le Conseil Collégial s'explique par le fait que Community Forge est une association qui conçoit, développe et distribue des outils autour des SEL et est donc apte à comprendre aisément leurs attentes et leurs besoins.

Le recours à un autre prestataire se serait avéré bien trop onéreux.

5. Frais bancaires

Le coût d'un règlement d'adhésion de 8€ par carte bancaire est de 0.37€ pour l'association RdSEL.

L'utilisation d>Hello Asso, préconisée par un adhérent, serait en principe gratuit pour la RdSEL, mais pas pour le futur adhérent. En effet, cette association a besoin de dons pour fonctionner et il est difficile de donner moins d'1€ lorsqu'on utilise son application pour faire un règlement.

Cette solution sera quand même étudiée auprès de notre prestataire informatique.

6. Rapport moral et rapport d'activités

Le rapport moral est volontairement synthétique et les comptes-rendus de chaque cercle présentés dans le rapport d'activité. Cette présentation, adoptée par la RdSEL depuis plusieurs années, permet et facilite un suivi année après année par les adhérents... Elle correspond aussi au fonctionnement en collégiale : chaque cercle fait son bilan qui est ensuite validé par tous les membres du CA.

7. Nuitées

Nous avons relevé beaucoup de questions, suggestions et échanges entre adhérents à ce sujet.

Le Carnet de Voyage est remplacé par le « Comptabilité des Nuits » sur le site. Pour rappel, depuis la création de la RdSEL 1 nuitée = 60 unités SEL. Les transferts entre compte RdSEL et SEL restent nécessaires pour permettre de garder un compte RdSEL équilibré.

La limite récemment imposée par la RdSEL par souci d'équité est fixée à -15 nuitées, elle correspond donc à 15 x 60 unités soit - 900 unités de SEL, ce qui est déjà important. Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune « suspension » de compte ne se fera faite sans concertation avec le correspondant et l'adhérent.

Les nuitées prélevées à chaque adhérent au moment de l'adhésion sont utilisées de plusieurs manières : 2 nuitées sont offertes chaque année aux correspondants, les membres de la collégiale déclarent le nombre d'heures effectués et sont dédommagés en nuitées, lors des 2 Conseils Collégiaux annuels des nuitées sont distribuées aux routosélistes et SEListes qui hébergent les bénévoles ou qui participent à l'organisation des temps de rencontres.

Des adhérents soulignent le déséquilibre entre les régions qui bénéficient de demandes multiples ou à l'inverse exceptionnelles voire inexistantes. En tant que bénévoles nous connaissons le problème mais pas la solution. Nous suggérons aux adhérents de ne pas hésiter à diffuser des annonces pour les événements exceptionnels qui pourraient attirer des voyageurs dans leur région (fêtes sportives ou autres, expositions, biennales...)

D'autres solutions pourraient être étudiées à l'avenir : par exemple exempter à tour de rôle des 2 nuitées d'adhésion les adhérents des régions non visitées, ou encore constituer une cagnotte pour dons de nuitées effectués par les adhérents très sollicités.

8. Gardiennage

Pour faciliter la compréhension et la distinction entre les différents types d'annonce, nous avons changé l'intitulé lié au gardiennage. Désormais vous pourrez opter pour « je demande un gardiennage » pour vos besoins de soins au « vivant » (animaux ou plantes).

Bien se référer aux fiches pratiques sur le site.

Concernant les échanges de gardiennage, 2 enregistrements de l'échange sont à faire, si possible, par la même personne :

- 1er « j'ai accueilli » pour l'hébergement et
- 2ème « j'ai été accueilli » pour les services rendus.
